

## Article 1 : Participants/Contractants

Les trackdays sont des journées de roulage sans chronométrage ni compétition entre pilotes, organisées par la SARL TrackAttack Motorsport et/ou Trackforce Racing SL, « l'Organisateur » sur différents circuits. Ces journées sont ouvertes à toute personne possédant un permis B et ayant assisté au briefing préalable obligatoire (pilote et co-pilote). Le briefing peut être donné par vidéo.

Il faut être en bonne santé et n'avoir à sa connaissance aucune contre-indication médicale à la pratique du sport automobile, ne pas être sous l'effet d'alcool, de stupéfiants ou de traitement médicamenteux de nature à altérer ses facultés, avoir la pleine possession de ses facultés physiques et mentales, ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit, avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé. Les pilotes et co-pilotes s'engagent à respecter scrupuleusement les conseils de sécurité délivrés pendant le briefing et à porter à tout moment la ceinture ou le harnais de sécurité équipant le véhicule, ainsi que les équipements obligatoires. Les passagers à l'arrière du véhicule et les passagers de moins de 16 ans sont interdits. Les protections auditives sont obligatoires pour les enfants de moins de 16 ans.

## Article 2 : Véhicules et équipements des participants/contractants (pilotes et co-pilotes)

Les véhicules à roues découvertes sont interdits sur tous nos trackdays sauf si session spécifique. À l'exception de ces véhicules, tous les autres types de véhicules en bon état de fonctionnement, aptes à la conduite sur piste et équipés d'un anneau de remorquage sont acceptés (aucun objet non attaché dans le véhicule). Les véhicules dont l'intégrité se trouve compromise seront exclus du circuit. D'une manière générale, nous nous réservons le droit de refuser l'inscription d'une voiture afin d'éviter les écarts de vitesse trop importants entre les véhicules, lorsque le roulage est organisé sans série (open pitlane). Dans ce cas, un report ou un remboursement de l'inscription sera proposé.

Liste des équipements obligatoires (vêtements ignifugés fortement recommandés - vêtements en matière synthétique à proscrire

- Véhicules de série : casque homologué au minimum à la norme CE (casque intégral avec visière ou hybride fortement conseillé), chaussures fermées, vêtements longs couvrant bras et jambes (pantalons pour les femmes).

- Véhicules GT / Racing :

o Casque homologué conformément aux prescriptions mentionnées dans le livret technique FIA (casque intégral avec visière ou hybride fortement conseillé pour les véhicules GT et obligatoire pour les véhicules Racing)

o Système RFT (système de type Hans ou hybride) recommandé

o Combinaison ignifugée homologuée conformément aux prescriptions mentionnées dans le livret technique FIA et gants ininflammables obligatoire pour les véhicules Racing

o Extincteur obligatoire pour les véhicules Racing

## Article 3 : Assurance

Le véhicule doit être assuré au minimum en responsabilité civile pour la conduite sur piste (responsabilité civile tous conducteurs s'il y a plusieurs pilotes). L'assurance individuelle accident est fortement recommandée pour couvrir vos propres dommages corporels en cas d'accident.

## Article 4 : Normes de bruit

Certains circuits imposent une restriction sonore, il est prié de vérifier ces normes avant la journée de roulage. Il est de la responsabilité du pilote de s'assurer que son véhicule ne dépasse pas la limite autorisée. En cas de dépassement, le véhicule ne pourra pas / plus accéder à la piste et aucun remboursement de l'inscription ne pourra être effectué.

## Article 5 : Accès au circuit

Seules les personnes inscrites et leurs accompagnants auront accès à la piste et au paddock le jour du roulage (16 ans minimum pour monter en passager ; les enfants de moins de 10 ans peuvent avoir accès aux paddocks sauf si contraire au règlement du circuit). Certains circuits autorisent l'entrée au public (accès des gradins), cependant, le public est prié de ne pas accéder au circuit ni aux paddocks sauf autorisation de l'organisateur. Les animaux sont interdits dans l'enceinte du circuit. Le droit d'accès à la piste peut être refusé à tout participant ayant un comportement inapproprié ou dangereux. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Les participants/contractants et accompagnants devront obligatoirement signer une décharge pour accéder aux paddocks et au circuit. Sur certains circuits, les participants (pilotes et accompagnants) devront présenter une pièce d'identité pour accéder au site le jour du trackday.

## Article 6 : Services de sécurité

La piste doit être utilisée dans l'état où elle se trouve et ce sans esprit de compétition, en vue du perfectionnement de la conduite automobile ou d'essais. La sécurité sur la piste est assurée par des commissaires de piste et/ou des caméras de surveillance selon les circuits. Un service de secours présent sur place assurera l'assistance médicale d'urgence en cas d'accident. En cas d'accident nécessitant l'intervention d'un véhicule de sécurité, ou bien de perturbation sur la piste (débris, présence d'huile moteur...), le roulage peut être suspendu, jusqu'à ce que la piste soit nettoyée et sécurisée. Tout frais externe (utilisation d'un extincteur, d'absorbant, remplacement d'un cône...) peut être refacturé au participant/contractant responsable. Il est interdit de fumer à proximité des véhicules.

## Article 7 : Annulation

# En cas d'annulation du fait de l'organisateur, un report sur une autre date ou un remboursement intégral des sommes versées sera proposé.

# En cas d'annulation par le client :

Jusqu'à J-30, remboursement des sommes versées à hauteur de 50 % pour l'inscription et l'intégralité des options (moniteurs, hôtels, box...) ou report sur une autre opération organisée par l'organisateur.

Moins de 30 jours avant l'évènement : paiement des prestations réservées intégralement dû.

## Article 8 : Décharge de responsabilité

Le participant/contractant reconnaît avoir été informé des dangers de la conduite automobile sur circuit et qu'un manque de respect des règles de sécurité établies sur un circuit automobile peut entraîner de graves conséquences jusqu'au décès. Dans le cas où il serait victime d'un dommage quelconque pendant sa participation à l'activité, que ce soit sur lui-même ou sur ses biens, il s'engage expressément à ne réclamer aucune quantité d'argent ni à intenter une action devant n'importe quelle juridiction contre TrackAttack Motorsport SARL, TrackForce SL, contre le Circuit, contre son directeur, les administrateurs, les associés, le personnel ou des tierces personnes embauchées ou sous-traitées, renonçant, en tout cas, aux actions qui pourraient lui revenir à ce titre.